

LES CLEFS POUR RÉUSSIR MES ÉTUDES !

ÉTUDIANT EN SITUATION DE HANDICAP DURABLE OU TEMPORAIRE



■ Vous êtes en situation de handicap durable ou temporaire (fracture, maladie grave, etc.), l'Université Toulouse – Jean Jaurès vous aide à réussir votre parcours de formation.

■ Un contact unique, le pôle des étudiants en situation de handicap, vous accueille et vous informe sur les aides, les adaptations et les aménagements possibles tout au long de votre vie d'étudiant.

En bref, les clés pour faciliter et réussir votre parcours universitaire !



JE PRÉPARE MON ENTRÉE À L'UNIVERSITÉ

Je suis élève de terminale en situation de handicap et je candidate via Parcoursup :

➤ Je retrouve toutes les informations de chaque établissement sur la carte interactive sur etudiant.gouv.fr, rubrique *vous conseiller et accompagner - étudiants en situation de handicap*.

➤ Je remplis, si je le souhaite, une fiche de liaison dans Parcoursup pour faire part de mes besoins spécifiques

■ Dans chaque académie, des commissions d'accès à l'enseignement supérieur (Caes) garantissent le droit d'accès de tous les candidats à l'enseignement supérieur. Les candidats qui justifient d'une situation exceptionnelle peuvent solliciter le réexamen de leur candidature.

Pour y avoir accès :

1) Contact Caes :

- N° vert: 0 800 400 070
- Via la rubrique «contact» de la plateforme Parcoursup
- Courriel : caaes@ac-toulouse.fr

2) Je contacte le pôle des étudiants en situation de handicap de l'université le plus tôt possible si des aménagements, à mettre en place pour ma rentrée universitaire, sont à envisager.

Vous sollicitez un réexamen de votre candidature ?

La Caes tient notamment compte :

- des besoins d'accompagnement, de compensation, de soins, de transport
- de la situation de l'élève ou de l'étudiant
- d'une reconnaissance, le cas échéant, de votre situation de handicap
- des modalités de prise en compte en matière d'accessibilité par les établissements souhaités.

Je cherche un financement pour mes études :

Les bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux sont attribuées par le Crous selon les revenus et charges de l'étudiant et de sa famille via le dossier social étudiant.

Tout étudiant reconnu en situation de handicap par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (Cdaph) peut bénéficier de trois droits à bourse supplémentaires sur toute la durée des études sans limite d'âge.

www.crous-toulouse.fr

Les bourses Fédééh ont pour objectif de faciliter l'accès à l'emploi des jeunes en situation de handicap par le financement de parcours de formation.

www.bourses-fedeeh.fr

Je me loge :

Les résidences universitaires du Crous proposent des logements adaptés notamment à la résidence Les Humanités sur le campus Mirail de l'UT2J. La résidence universitaire Clément Ader, sur le campus Rangueil, propose également 20 logements adaptés, domotisés (portes, contrôle d'environnement, mobilier réglable à la hauteur de l'étudiant, système de transfert par rail au plafond, interphonie pour les appels d'urgence, etc.). Certains logements permettent aussi de loger un accompagnateur.

Pour obtenir ces logements, en plus du dossier social étudiant du Crous, une demande de logement adapté doit être réalisée sur le site :

www.crous-toulouse.fr



-
-
-
-
-

■ L'étudiant, en situation de handicap moteur dépendant nécessitant d'être secondé pour certains actes de la vie quotidienne et logé en résidence universitaire, peut solliciter, à Toulouse, le service d'accompagnement et d'hébergement pour étudiants handicapés dépendants (SAHEDH) pour un service de nuit. Il s'agit d'un service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS).

Contact :

SAHEDH

05 61 00 10 03

sahehd@res-o.fr

Dossier en ligne : res-o.fr/sahehd

OU

-
-
-
-

■ par le biais du CROUS en déposant un DSE (Dossier social étudiant) pour une demande de logement et en complétant, en parallèle, un dossier téléchargeable à l'adresse suivante :

www.crous-toulouse.fr/social/sante/handicap-maladie-grave/

Je me rends à l'Université - Toulouse Jean Jaurès :

En voiture :

Des places de parking sont réservées (voir le plan du campus Mirail situé en fin de guide) au plus près des salles de cours. Entre ces places et les lieux d'études, certains accès sont sécurisés. Pour obtenir un badge, s'adresser au pôle des étudiants en situation de handicap de l'université.

En transport en commun :

- Métro ligne A (station avec ascenseur) l'arrêt Mirail-Université dessert le campus Mirail
- Bus ligne 14

www.tisseo.fr/se-deplacer/reseau-accessible

Autres prestataires privés :

- Réseau Ulysse : www.ulyse-transport.fr
- La main : www.transport-la-main.fr
- Abely transports : www.abely-transports.fr

■ Le campus Mirail de l'Université Toulouse - Jean Jaurès est entièrement accessible. Les ascenseurs sont localisés sur le plan en fin de guide. Un badge d'utilisation est nécessaire et fourni, sur demande, par le pôle des étudiants en situation de handicap

JE M'INSCRIS À L'UT2J

Je souhaite faire reconnaître ma situation de handicap :

Je la signale :

- en ligne, lors de mon inscription administrative
- sur place, lors de la finalisation de mon inscription au sein des composantes pédagogiques.

-
- Durant cette période, un accompagnement par un autre étudiant peut être proposé (inscriptions pédagogiques, constitution de l'emploi du temps, etc.).
- Pour en bénéficier, un rendez-vous doit être pris auprès du pôle des étudiants en situation de handicap dès la connaissance de la date d'inscription.
-
-

J'ÉTUDIE À L'UT2J

Je souhaite bénéficier d'un accompagnement personnalisé et profiter d'aménagements particuliers durant mon cursus* :

1) Je complète un formulaire de demande disponible au pôle des étudiants en situation de handicap ou au service de médecine préventive et promotion de la santé (Simpps).

2) Je prends rendez-vous avec le médecin du Simpps qui établira un avis indiquant les différents aménagements.

* demande possible tout au long de l'année (hors mesures particulières d'examens).

Et si je souhaite bénéficier de **mesures particulières d'examens**, j'en fais impérativement la demande suivant ce calendrier :

Session 1 :

- 1^{er} semestre : avant le 12 novembre 2021.
- 2nd semestre : avant le 18 février 2022.

Session 2 : avant le 15 avril 2022.

■ Cet avis est étudié par le pôle des étudiants en situation de handicap qui émet ensuite un arrêté de décisions fixant les aménagements adaptés (cursus et examens). En cas de handicap nécessitant la mise en place d'un dispositif complexe ou singulier, des commissions élaborent avec vous un plan d'actions adapté.

■ L'Université Toulouse – Jean Jaurès organise, juste avant la rentrée, une réunion pour présenter en détail le dispositif d'accueil et d'accompagnement des étudiants en situation de handicap.

Toutes ces aides sont proposées uniquement sur préconisation médicale et doivent faire l'objet d'un entretien avec le pôle des étudiants en situation de handicap.

Les aides humaines :

- aide aux recherches documentaires à la bibliothèque, prise de notes de cours et/ou de travaux dirigés, tutorat, aide à la rédaction des dossiers pédagogiques
- aide à la communication : interprétariat en langue des signes française (LSF) ou en langage parlé complété (LPC)
- accompagnement par un binôme d'étudiant·e·s spécialisé·e·s en Atnd (Autisme ou autre troubles neuro-développementaux)
- cours sur le numérique adapté aux étudiant·e·s mal/non voyants (obligatoire pour les L2, fortement conseillé pour les autres étudiant·e·s)

Les aides techniques :

- atelier de transcription et édition adaptée : adaptation des documents et des supports pédagogiques (numérisation, mise en format numérique accessible, agrandissement des textes et transcription braille), accès aux fichiers numériques des livres parus en France après 2006. Pour en savoir plus sur les services des bibliothèques : exception-handicap.univ-tlse2.fr
- atelier informatique adapté aux basses visions et équipé de matériel spécialisé et ergonomique (dictaphone, etc.)
- salle de tutorat équipée de logiciels spécifiques (logiciel de reconnaissance vocale, téléagrandisseur vocal, etc.)
- photocopieur
- boucles magnétiques

Les aménagements :

- aménagement du rythme de formation
- régime spécial d'études
- accès gratuit aux cours du service d'enseignement à distance avec une inscription au contrôle continu
- accès à une salle de repas et à une salle de repos aménagée situées au pôle des étudiants en situation de handicap, ainsi qu'une salle de repos située à l'UFR de Psychologie (M13).

Les mesures particulières d'examens :

- Aménagement du temps
- installation-accessibilité aux locaux (salle particulière...)
- utilisation de matériel spécifique (ordinateur, clavier braille...)
- transmission des sujets (braille, agrandissement...)
- assistance en personnel (secrétaire, interprète LSF...)
- aménagement des modalités de contrôle

■ Ces aménagements sont mis en place pour une année universitaire. Ils peuvent différer de ceux proposés au lycée et d'une année sur l'autre. Ces démarches sont à renouveler chaque année auprès du Simpps.

■ Une convocation écrite individuelle, de fin de semestre et de 2^{ème} session, mentionnant la date, l'horaire, le lieu et la durée de l'épreuve vous sera transmise avant les épreuves. Votre présence devra être confirmée, avant la date butoir indiquée dans chaque convocation, en retournant le coupon réponse ou en se manifestant auprès des secrétariats concernés.

À défaut, l'Université Toulouse - Jean Jaurès ne mettra pas en place les aménagements prévus pour les épreuves.

Accompagnement spécifique des étudiants sourds

L'Université Toulouse - Jean Jaurès accueille et accompagne les étudiants sourds dans leur formation en interprétant une partie des cours et en mettant à disposition de l'étudiant des supports écrits. Une commission réunissant l'équipe plurielle se réunit à chaque début de semestre pour choisir, avec l'étudiant, les cours les plus pertinents à interpréter; les autres cours seront transmis sous forme écrite. En licence, environ un tiers des cours sont ainsi interprétés.

! Pour les épreuves de contrôle continu, vous devez vous mettre directement en relation avec votre enseignant et le secrétariat concerné.

Les obligations de l'étudiant bénéficiant de ces mesures * :

- transmettre son avis de mesures particulières aux secrétariats des départements concernés, ainsi qu'à ses enseignants
- se mettre en relation avec le secrétariat de chacune de ses UE avant ses examens pour vérifier la mise en application de l'arrêté détaillant les aménagements dont peut bénéficier l'étudiant.
- s'engager à respecter les mesures arrêtées et à avertir le secrétariat de sa présence ou de son absence aux examens avant la date butoir indiquée dans chaque convocation. En cas de non confirmation de sa présence, l'examen ne sera pas organisé.

*Source : *Charte des examens*, Université Toulouse – Jean Jaurès.

! En cas d'absences répétées non motivées, l'université se réserve le droit de vous exclure des mesures particulières à l'examen.

Je souhaite effectuer une partie de mon cursus à l'étranger :

Je peux participer aux programmes d'études à l'étranger et bénéficier des aides qui sont accordées pour ces projets. De plus, reconnu en situation de handicap, je peux bénéficier d'aides complémentaires à la mobilité et conserver ma prestation de compensation du handicap. Pour cela, je m'adresse au service des relations internationales de l'université.

Je rencontre des difficultés pendant l'année :

Dans chaque unité de formation et de recherche (UFR), je peux m'adresser :

- à un enseignant, référent pédagogique handicap, pour les questions d'ordre pédagogique.
- à un secrétaire, référent administratif handicap, pour les questions liées à l'accessibilité des salles de cours et à l'application de mes mesures particulières.

■ **L'équipe du pôle des étudiants en situation de handicap reste toute l'année votre interlocuteur privilégié.**

Je m'interroge sur mon avenir professionnel :

Je peux m'adresser au service commun universitaire d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle (Scuio-IP), où un chargé d'orientation et d'insertion professionnelle référent handicap me recevra. Dans le cadre d'une recherche de stage ou d'emploi, je peux faire appel à un réseau de partenaires pour favoriser mon insertion professionnelle.

■ **L'Université Toulouse - Jean Jaurès est signataire de plusieurs conventions permettant à ses étudiants en situation de handicap un accès privilégié à des stages dans différentes structures partenaires (telles que le Musée des Augustins, la Mairie de Toulouse); le dispositif Atouts pour tous (Airbus, Capgemini, Safran, Thalès, etc) atoutspourtous-toulouse.fr; Aspie Friendly (dispositif d'accompagnement des étudiants porteurs d'autisme).**

- La reconnaissance de qualité de travailleur handicapé (RQTH) ne se limite pas aux personnes salariées. Vous pouvez en faire la demande en prévision des stages obligatoires durant votre cursus. En effet, cette reconnaissance permet de faire rapidement une demande d'aménagement chez le futur employeur, si nécessaire. Les mesures prévues par les entreprises sont variées : aménagement d'emploi du temps et/ou de poste, etc. De plus, même reconnu en qualité de travailleur handicapé, vous n'êtes pas obligé de le mentionner et restez donc libre de bénéficier ou non d'emplois adaptés.

Je souhaite pratiquer une activité sportive :

Je m'inscris auprès du Suaps (Service universitaire des activités physiques et sportives - assport@univ-tlse2.fr / 05 61 50 43 15)

L'ensemble des activités est ouvert à tous les étudiants.

Deux de ces activités sont adaptées et personnalisées en fonction des capacités physiques de chacun : yoga et danse.

- L'Université Toulouse – Jean Jaurès, propose une UE d'ouverture citoyenne, Handiversité.
- Elle implique les étudiant·e·s valides ou en situation de handicap sur des actions de sensibilisation et d'accompagnement (sorties culturelles et sportives, etc.).
- Contact :
- ue.ouverture-handiversite@univ-tlse2.fr



MES CONTACTS

DIVISION DE LA VIE ÉTUDIANTE

Pôle des étudiants en situation de handicap
Campus Mirail, bât. L'Arche,
rez-de-chaussée, bureaux AR 015 –
AR 014 - AR 016 – AR 018.
dive-peh@univ-tlse2.fr

CHARGÉES D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT :

Rosane HENRI - 05 61 50 41 62
Nora MAZARI - 05 61 50 45 80
Sandrine LARAN - 05.61.50.40.68

ATELIER TRANSCRIPTION ET ÉDITION ADAPTÉE :

Nicolas BOUYER - 05 61 50 46 86
atelier-transcription@univ-tlse2.fr

RESPONSABLE ADMINISTRATIVE :

Rose Mary EXPERT
respdiv@univ-tlse2.fr

CHARGÉE DE MISSION HANDICAP :

Pascale CHIRON
pascale.chiron@univ-tlse2.fr

RÉFÉRENTS PÉDAGOGIQUES :

- **UFR Histoire, arts et archéologie**
Philippe FORO
philippe.foro@wanadoo.fr

- **UFR Langues, littératures et civilisations
étrangères**
Florence RAYNIÉ
flo.raynie@netcourrier.com
Corinne BIGOT
corinne.bigot@wanadoo.fr

- **UFR Lettres, philosophie, musique, arts du
spectacle et communication**
Pascale CHIRON
pascale.chiron@univ-tlse2.fr

- **UFR de Psychologie**
Claudine MELAN
cmelan@univ-tlse2.fr

- **UFR Sciences, espaces, sociétés**
Françoise PECOUP
francoise.pecoup@univ-tlse2.fr

- **IUT Blagnac**
Thierry VAL - thierry.val@univ-tlse2.fr
Cyril MOULIN - cyril.moulin@univ-tlse2.fr

- **Ipeat**

Alexandra ANGELIAUME
alexandra.descamps-angeliaume@
univ-tlse2.fr

- **Isthia**

etudes.isthia@univ-tlse2.fr

- **Institut national supérieur du professorat et de l'éducation Toulouse Occitanie-Pyrénées (Inspé)**

Florence SAVOURNIN
florence.savournin@univ-tlse2.fr

LES PARTENAIRES DU HANDICAP Á L'UNIVERSITÉ :

- **Service interuniversitaire de médecine préventive et de la promotion de la santé (Simpps)**

Campus Mirail, bât. La Maison des Solidarités
05 61 50 41 41 / 05 61 50 38 61
infirmier-ut2@univ-toulouse.fr

- **Service commun universitaire d'information, d'orientation et d'insertion Professionnelle (Scuio-IP)**

Campus Mirail, bât. Candilis
05 61 50 45 15
sandra.bartholomey@univ-tlse2.fr

- **Service universitaire des activités physiques et sportives (Suaps)**

Campus Mirail, bât. Le Gymnase
05 61 50 43 15
suaps@univ-tlse2.fr

- **Service des relations internationales**

Campus Mirail, bât. L'Arche
05 61 50 36 46
rintutm@univ-tlse2.fr

- **PC sécurité :**

Campus Mirail, bât. La Fabrique
05 61 50 47 81

LES PARTENAIRES DU HANDICAP HORS UNIVERSITÉ :

- **Maison départementale des personnes handicapées 31 (MDPH)**

10 place Alfonse Jourdain
31000 Toulouse
0 800 31 01 31
www.mdph31.fr

- **Centre régional œuvres universitaires et scolaires de Toulouse - Occitanie (Crous)**

58 rue du Taur
31000 Toulouse
www.crous-toulouse.fr

- **Aspie friendly: dispositif d'accompagnement des étudiants porteurs d'autisme.**

<https://aspie-friendly.fr/>
Pascale CHIRON
pascale.chiron@univ-tlse2.fr

Plan campus Mirail

